



**Index de l'égalité
professionnelle
Femmes / Hommes
2022**

**La Paniere,
Boulangerie des Alpes
et Panification d'aix**

Périmètre de l'index

Société : La Paniere groupe CSE

Période de référence : du 01.01.2022 au 31.12.2022

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index : 338

Tranche d'effectifs de l'entreprise : de plus de 250 salariés



Score total obtenu en 2022 : 94

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	0,4	39	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	0,3	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	2,2	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			94		100
INDEX (sur 100 points)			94		100



Mesures envisagées

Bien que la réglementation ne l'impose pas, des mesures seront maintenues pour garder une vigilance sur l'index égalité hommes femmes, en particulier :

- Une revue annuelle de suivi et de régulation des rémunérations sera programmée en fin d'année entre la directrice générale et la direction des ressources humaines. Cette revue permettra de corriger d'éventuels écarts sur les augmentations et les promotions. Elle permettra également d'examiner la répartition des plus hauts salaires afin de favoriser l'égalité d'accès aux hauts salaires.
- Les salariées en congé de maternité ou d'adoption seront systématiquement augmentées. Il ne sera possible de déroger à cette mesure que si aucun salarié de la même CSP n'est augmentée durant le congé maternité. En complément, lors de la revue annuelle de suivi et de régulation des rémunérations de fin d'année, les rémunérations de chaque salariée en retour de congé maternité ou adoption sur la période considérée seront passées en revue.

